

Compte rendu de Conseil municipal du 16 mai 2019

Membres en exercice : 19

Présents : 12

Excusés : BENOIST Nadia, RAGUENAUD Rémy (pouvoir J. BOULAIS), NOURRIGEON Millie (pouvoir C. DANO), LONJARD Laetitia (pouvoir E. RENAUD).

Absents : JOUBERT Patrick, AUBINEAU-DUBOIS Audrey, BROUCHET Kevin.

Secrétaire de séance : M. Jean BOULAIS assisté de Mme Monique CUILLER.

Approbation du compte rendu des séances du 14 et 28 mars et du 10 avril 2019.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

La commune renonce à son droit de préemption pour les opérations suivantes :

ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE	NATURE	SURFACE
221, rue de la gare Sect. AE 36	Bâti	1 742 m ²
75, rue de l'Abreuvoir Sect. 097 B 542, 543, 544, 549 Le fief de la Foye du Cormenier Le grand Grolleau 097 ZC 69, 097 ZM 13	Bâti Non bâti	151 763 m ²
481, rue de la gare Sect. AH 135	Bâti	748 m ²
255, route de la Blottière Sect. ZA 213	Bâti	78,85 m ²
19, petite rue Saint Jean Le Renclos Sect. A 187 et AH 65	Bâti Non bâti	475 m ²

AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : PLAN DE FINANCEMENT

Le conseil municipal approuve le programme des travaux en trois phases ainsi que le plan de financement suivant et autorise le maire à solliciter les demandes de subventions correspondantes :

TRAVAUX	Dépenses HT
Travaux et maîtrise d'œuvre :	
2019 – La halle	420 950
2020 – Aménagement de la place	300,000
2021 – Restructuration des abords de la place	251 240
TOTAL	972 190
FINANCEMENT	
DETR	100 000
CDAT	126 255
Département « investissement RD » phase 1	60 000
Département « investissement RD » phase 2	60 000
CAP 79	55 955
CAN (PACT 1 & 2)	108 618
SIVOM (EHPAD)	34 020
Autofinancement	427 342
TOTAL	972 190

AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG : MISSIONS ET AUTORISATIONS URBANISME

Au terme de l'analyse des offres reçues pour les missions ci-dessous, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir les propositions suivantes, et autorise le maire à signer les contrats correspondants :

Mission	Entreprise	Proposition HT
Etude géotechnique	Géotechnique	1 870 €
Contrôle technique	SOCOTEC	3 300 €
SPS	ACSOR	2 310 €
Maîtrise d'œuvre	Cabinet Philippe CHAILLOU	11 %

LOTISSEMENT DU STADE – DEPOT DE PIECES ET VENTE DES LOTS

Afin de pouvoir procéder à la vente des lots, le conseil municipal autorise le maire à signer l'acte de dépôt de pièces du lotissement auprès du service de la publicité foncière, ainsi que les compromis et actes de vente des 15 lots.

CONVENTION PARTENARIAT SIGIL

Monsieur le maire rappelle que la plateforme SIGil permet notamment de consulter le cadastre numérisé, les réseaux et les documents d'urbanisme de la commune et qu'il convient de la mettre à jour périodiquement afin d'y intégrer les données liées aux évolutions foncières et au développement des réseaux existants. Le conseil municipal accepte la convention de renouvellement pour bénéficier de l'ensemble des services du système d'information géographique d'intérêt local développé par le SIEDS,

FINANCEMENT QUAI DE BUS RUE DES ECOLES

Le conseil municipal approuve la convention de financement par la CAN du quai de bus aménagé rue des écoles, La participation communautaire s'établit à 4 118,69 € TTC.

COMPLEXE SPORTIF : CONVENTION AVEC LE CSB ET OUVERTURE AU PUBLIC

Le maire informe le conseil de la teneur des derniers échanges écrits et verbaux échangés avec les dirigeants du CSB pour l'utilisation partagée du complexe sportif.

Les bases ayant été globalement arrêtées, une convention sera prochainement formalisée entre les deux parties, prenant en compte les créneaux réservés et au club et permettant aux habitants de la commune d'accéder à cet équipement sur les places d'ouverture publique.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le conseil municipal est informé de la mise à jour des arrêtés d'occupation du domaine public pris pour les établissements disposant d'une terrasse en bordure de voie et du montant de la redevance acquittée par chacun d'eux.

MARE DE RIMBAULT

Les travaux de la mare de Rimbault, conduits par le syndicat des trois rivières, étant achevés, le conseil municipal souhaite que ce lieu de biodiversité soit officiellement inauguré.

LOTISSEMENT DES ECOLES : ATTRIBUTION MARCHE DE TRAVAUX FINITION

L'entreprise retenue pour la 1ère phase de viabilisation du lotissement des écoles ayant été mise en liquidation judiciaire, et après consultation de quatre entreprises, le conseil municipal décide à l'unanimité, de retenir l'offre présentée par l'entreprise ROCHE TP, au prix de 50 279 € HT (60 334,80 € TTC) et autorise le maire à signer le marché de travaux correspondant.

BUDGET COMMUNE 2019 – VIREMENT DE CREDITS

Les crédits inscrits au compte 2315 du budget primitif 2019 de la commune étant insuffisants pour couvrir le programme d'effacement des réseaux de la rue de la gare (20 909,30 € pour le réseau téléphonique et 17 926,93 € pour l'éclairage public), le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter 38 836,23 € supplémentaires pour cette opération.

PARTICIPATIONS AUX PROJETS D'ECOLES

Vu les crédits inscrits au **compte 6574** du budget primitif 2019 de la commune, le conseil municipal décide d'attribuer les versements suivants :

- Ecole élémentaire : 4 234,25 € + 350 € (coopérative scolaire)
- Ecole maternelle : 2 167 € + 350 € (coopérative scolaire).

CONVENTION DE REMBOURSEMENT DES REPAS ET GOUTERS POUR L'ALSH

Après avoir rappelé les dispositions convenues avec le syndicat de communes Plaine de Courance pour la mise à disposition du service de restauration municipale auprès l'ALSH, le conseil municipal approuve à l'unanimité les modalités ainsi définies dans la convention.

QUESTIONS DIVERSES

Ecole élémentaire : à l'occasion du départ de Mme GORIOU, directrice d'école, le conseil municipal souhaite la recevoir en mairie.

Place de l'Hôtel de Ville : le marché de Noël sera transféré à la salle associative et dans les espaces avoisinants (cour et parking de La poste), avec sécurisation piétonne de la voie.

Projet éolien : les autorisations ont été accordées mais un recours a été engagé auprès de la CAA de Bordeaux pour une question purement formelle. Des mesures de vent sont programmées pour 2019 afin de dimensionner précisément les machines qui seront retenues en 2020 pour un début de construction en 2021.

Festival kokomo : de musique latine prévu en septembre 2019 au site du moulin de Rimbault. Le conseil municipal refuse d'accorder l'aide de 5 000 € sollicitée en plus de la mise à disposition gratuite du site, des barrières et matériels demandés par les organisateurs.

ZA Petits affranchimens : la Préfecture étudie la proposition d'aménagement, estimant que ce dossier relèverait de la CDAC.

Séance levée à 23h20